

**VILLE DE RONCQ
PROCES-VERBAL
DU 30 SEPTEMBRE 2003**

TABLE DES MATIERES

INTERVENTION DE M. BOURRY, Commissaire central de Tourcoing.....	7
RAPPORTS D'ACTIVITES	
Mme DOBBELS, SIVU « Vecteur Roubaix-Tourcoing ».....	13
- Syndicat métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies (S.I.M.E.R.E).....	
- Syndicat Lys Nord Métropole.....	
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents	
- Service de l'Eau (LMCU/S.E.N).....	19
Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 28 mars, 20 mai et 8 juillet 2003.....	6
« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE ».....	25
1.01 – REMPLACEMENT DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX.....	25
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	27
DEBAT.....	27
VOTE sur la délibération	
POUR : MAJORITE.....	28
ABSTENTION : « BIEN DANS MA VILLE, BIEN DANS MA VIE ».....	28
VOTE sur les désignations.....	29
1.02 – SYNDICAT LYS NORD METROPOLE – GUIDE GERONTOLOGIQUE	
PARTICIPATION FINANCIERE - SOLDE.....	30
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	30
UNANIMITE.....	31
1.03 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE « VECTEUR ROUBAIX-TOURCOING » (S.I.V.U.) – NC INTERNET HAUT DEBIT PAR LE CABLE A L'ESPACE JEAN-ALBERT-BRICOUT – CONVENTIONNEMENT.....	31
PRESENTATION Mme VANDEWIELE.....	32
DEBAT.....	33
UNANIMITE.....	33
1.04 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003.....	33
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	34
DEBAT.....	35
POUR : MAJORITE.....	44
ABSTENTION « BIEN DANS MA VILLE, BIEN DANS MA VIE ».....	44
CONTRE « ALLIANCE & ACTIONS ».....	44

1.05 – VALORISATION DES EXCEDENTS ANTERIEURS – PLACEMENT BUDGETAIRE	44
PRESENTATION M. TAILLEZ	45
UNANIMITE	45
« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »	45
2.01 – LA BOURLOIRE DU CERCLE SAINT-LOUIS – PARCELLE AK 45 - ECHANGE DE TERRAINS SANS SOULTE.....	45
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	46
UNANIMITE	47
2.02 – SECURISATION ET ACCESSIBILITE DU CENTRE CULTUREL - MARCHE DE TRAVAUX N° 03-E – LOT N° 2 – AVENANT N° 1	47
PRESENTATION M. FLAHOU	47
UNANIMITE	48
2.03 – SECURITE ROUTIERE – ACQUISITION D’UN MATERIEL DE MESURE ET D’AFFICHAGE DE VITESSE – PARTENARIAT INTERCOMMUNAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA COMMUNE DE LINSELLES.....	48
PRESENTATION M. FLAHOU	49
DEBAT	50
UNANIMITE	51
.....	
DECISIONS DU MAIRE INTERVENUES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE RENDU.....	

A 19 heures, M. LE MAIRE ouvre la séance.

M. LE MAIRE

Bienvenue à tous. Nous allons commencer cette séance du conseil municipal.

Je voudrais tout d’abord saluer le public présent, les élus et les représentants de la presse (Voix du Nord et Nord Eclair).

Il est maintenant de tradition de vous présenter les événements parlants sous forme de diaporama.

Les festivités se sont bien déroulées : vous avez quelques vues du 14 juillet. La fête du 15 août a été particulièrement conviviale ; elle a permis aux gens d’investir le parc du Bois Leurent.

Nous avons maintenant un certain nombre de vues sur les grands projets qui ont été réalisés pendant l’été :

- le déménagement de la bibliothèque du second étage au rez-de-chaussée qui a été une réussite à plus d'un plan, notamment par la motivation des personnes à mener ce déménagement d'une manière très originale puisque élus et fonctionnaires se sont associés pour assurer la délocalisation du premier étage au rez-de-chaussée. Tout a été très bien organisé.
- .Quelques mots sur les travaux de restauration de l'école Marie-Curie. Il est important de bien recadrer l'ensemble des travaux, notamment ceux réalisés en régie municipale. Il faut saluer les fonctionnaires qui ont œuvré, ou les entreprises mandatées. C'est le cas pour Marie-Curie où la remise en peinture a été complètement refaite (comme Jean-Jaurès et Vallès-Jaurès)
pour un montant de..... 21.300 €
- Profitant de cette restauration remplacement, 3 châssis PVC . 7.000 €
- A l'école Pauline-Kergomard, des travaux d'extension et de réaménagement. Nous avons surtout travaillé cet été, à la demande de la directrice, sur la volière dont la toiture a été refaite en zinc pour..... 300 €
Et les aménagements extérieurs pour..... 1.750 €
- Au Lierre, le groupe scolaire Pablo-Neruda où l'isolation et l'étanchéité de la toiture ont été rénovées pour un montant de 177.000 €
- L'installation électrique des portes du restaurant mises en conformité ; le poste électrique de la même façon 1.700 €
- Nous avons procédé au remplacement des doubles vitrages de cinq châssis de fenêtre qui ont été vandalisés au mois de juillet ; la régie municipale a assuré la remise en état des sanitaires de l'école Elsa-Triolet, la peinture du couloir, la peinture et la réfection d'un pan de mur extérieur
- A Pablo-Picasso, c'est la cour de récréation qui a fait peau neuve : elle a été agrandie, macadamisée sur sa partie frontale pour 10.000 €
- Je pense, M.FLAHOU, que le délaissé qui se trouve à côté de la garderie sera probablement replanté mais à la Sainte-Catherine puisqu'en cette période « tout bois reprend racine ».
- A l'école Louis-Pergaud ont été remplacées
Une porte de réserve..... 2.000 €
Une canalisation de chauffage entre les deux bâtiments

Voilà pour la partie travaux dans les groupes scolaires.

- Implantation d'une maison des pigeons (le Journal de la Métropole de la Communauté urbaine de Lille a salué l'initiative ronquoise) qui a pour but justement de permettre une gestion meilleure de la population bien sympathique de ces volatiles
- Les travaux de sécurisation routière de la rue Maurice-Thorez avec cet aménagement réalisé par les services communautaires ; je salue à la fois les services communautaires et les services du Conseil général qui ont œuvré pour proposer un plan en commun de manière à répondre très rapidement (les délais ont été très brefs) à un besoin ponctuel qui était celui de l'entrée du collège
- Nous en avons parlé dans les derniers conseils, la restructuration du site Esterra : ancienne usine des Eaux, qui datait de la fin du 19^{ème} siècle, qui posait problème puisqu'elle était souvent occupée par des personnes indésirables mais aussi par des gens qui avaient pris les terrains extérieurs pour une espèce de circuit, source de nuisances sonores pour le voisinage. Tout a été rasé proprement ; je tiens à le souligner. Si vous y passez, vous pourrez constater que c'est très propre. Encore une fois, je salue les services de M. LEBLANC, Directeur d'Esterra, qui ont bien travaillé.
- La rue Cornard, très importante, car il s'agit de la voie stratégique pour l'aménagement du centre Bourg qui a également été aménagée durant l'été (parking, nouveau sens de circulation).
- Ont été également démarrés les travaux pour le clocher de l'église Saint-Piat dont le couvert est pratiquement assuré.
- Aménagement de la future place par la destruction de l'îlot Tête d'or.
- Enfin, notre installation dans cette salle. Comme vous le savez, la salle Catry est momentanée indisponible puisque bientôt occupée par les travaux ; par ailleurs, la salle polyvalente est remise à neuf. Nous siégeons, de manière très agréable d'ailleurs, dans cette salle provisoire de la gare.
- Enfin pour terminer, un point sur le dossier « Valorparc »
 Vous le savez aussi, ce dossier est inscrit depuis très longtemps dans la stratégie de développement économique de la Communauté urbaine et notamment dans les projets liés à la filière environnementale. Au cours du conseil de Communauté du mois de juin, nous avons voté un certain nombre de délibérations visant notamment à engager des études mais surtout des démarches visant à s'approprier le périmètre foncier ; je rappelle pour mémoire qu'il s'agit d'environ 40 ha.
 Nous avons fait plusieurs demandes auprès de la Vice-Présidente chargée du développement économique, Martine AUBRY. Elle nous a répondu récemment qu'elle faisait diligenter ses services pour le rachat du foncier de la ville de Roncq.

Nous y sommes propriétaires de 5 parcelles soit 46.0472 m² ; ce n'est pas anodin en termes financiers et pour nos budgets futurs.

Avec l'ensemble de mes collègues du conseil municipal, nous aurons une pensée émue pour l'épouse de notre ancien Maire, Yves CROES, décédée la semaine dernière, que nous avons encore vue publiquement à Roncq lors de l'inauguration de l'allée Paul-Tanguy.

Au nom du conseil municipal, j'ai envoyé à M. CROES nos sincères condoléances ; je sais en outre que sa santé est un peu fragile. A toute sa famille, nous souhaitons bon courage pour la disparition d'une mère et le soutien qu'il faudra leur apporter à la santé défaillante de M. CROES.

Avant de passer la parole aux intervenants extérieurs, je vous propose de bousculer un peu notre ordre du jour pour approuver les procès-verbaux de nos précédentes séances. Auparavant, je remercie M. KROCK de bien vouloir procéder à l'appel.

L'an deux mille trois, le **30 septembre** à 19 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Provisoire du site de la Gare en cette commune, en session ordinaire, sous la présidence de **M. Vincent LEDOUX**, Maire, suivant convocation du 24 septembre 2003.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 30 SEPTEMBRE 2003 : **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Pascal FLAHOU - Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Rose-Marie BUCHET - Jérémy KROCK - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Bruno COSYN - Michel PETILLON - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - André VARLET - Benoît GHESQUIERE - Antonio DA SILVA - Geneviève LEROUGE - Patrick DEGRAVIER -

ABSENTS EXCUSES :

Nathalie TRIVERI procuration Rodrigue DESMET,
Hervé DIZY procuration Jackie VERBEKEN,
Odette DEVELTER procuration Annick CASTELEIN,
Thierry BUCQUOYE procuration Rose-Marie BUCHET,
Christophe LAVA procuration Jean-Louis BEAUVENTRE,
Joëlle DECLERCQ procuration Pascal FLAHOU.

SECRETAIRE :

Jérémy KROCK

M. LE MAIRE

Merci, Monsieur KROCK. Nous allons donc tout d'abord approuver les procès-verbaux mais je tiens à saluer nos deux nouveaux conseillers municipaux ; ils le seront tout à l'heure lorsque nous les accueillerons officiellement :

M. Patrick DEGRAVIER, qui prend la place de Mme DUPREZ

M. Arnaud VANDEKERKHOVE, qui prend la place de M. PERROUX.

Nous saluons nos collègues qui ont décidé de nous quitter pour des raisons qui leur sont tout à fait personnelles et que l'on respecte. Nous saluons avec beaucoup de respect nos deux nouveaux collègues.

Concernant les différents procès-verbaux de nos précédentes séances, si vous avez tout d'abord des avis techniques à apporter, des commentaires sur la rédaction ou autres remarques, n'hésitez pas à vous prononcer.

Monsieur DA SILVA

M. DA SILVA

Je ferai une remarque non pas sur l'écrit mais sur l'audio. Avec les comptes rendus, nous avons reçu un lexique pour le CD du 20 mai. Je l'ai donc écouté en essayant de suivre avec le document qui nous a été communiqué, compte tenu d'un décalage relativement important. Je voulais vous en faire part pour que l'on puisse corriger. Ce n'est pas grand chose mais c'est néanmoins troublant pour suivre.

M. LE MAIRE

Mme BOSSUYT me précise que les CD ont été refaits et seront mis à votre disposition. Quelques disquettes sont parties avec des imperfections. Vous serez destinataire de la nouvelle copie.

Monsieur GHESQUIERE.

M. GHESQUIERE

Je voudrais apporter une petite rectification, notamment suite à la demande de la ville de Neuville-en-Ferrain. Lors de la séance du 8 juillet dernier, concernant la délibération relative à la subvention supplémentaire à CANAL, j'ai employé le terme « dette » vis-à-vis de la ville de Neuville ce qui a eu le don, bien sûr, de faire réagir M. le Maire et son conseil municipal neuvillois. Certes il ne s'agit peut-être pas de dette mais plutôt de désengagement. Je l'ai dit en début de délibération ; au cours du débat, pris dans le feu de l'action, j'ai parlé de dette ce qui a eu le don d'énerver quelque peu Neuville-en-Ferrain.

Je présente donc mes excuses à la ville de Neuville-en-Ferrain.

M. LE MAIRE

Elles seront naturellement transmises à nos collègues de Neuville-en-Ferrain et, si vous le souhaitez, il y aura modification.

M. GHESQUIERE

Ce qui a été dit, est dit mais j'apporte la précision aujourd'hui.

M. LE MAIRE

Du moins nous la prendrons en compte dans le compte rendu de notre séance de conseil municipal pour que ce soit notifié.

Sans autre remarque ou observation, je vous demande de bien vouloir approuver ces comptes rendus. Je les mets aux voix.

UNANIMITE, je vous remercie.

Nous allons maintenant accueillir le nouveau commissaire central de Tourcoing qui a la charge de notre territoire de Roncq : le Commissaire BOURRY, à qui nous souhaitons la bienvenue. Je vais lui laisser la parole ; nous avons déjà eu l'occasion de nous rencontrer à plusieurs reprises, surtout dans le cadre du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à Halluin où nous avons pu échanger entre élus et spécialistes des domaines d'intervention de la sécurité.

Monsieur le Commissaire, vous avez la parole.

M. BOURRY

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je suis venu ce soir vous parler des services de sécurité publique, et plus particulièrement du dispositif opérationnel sur la commune de Roncq.

Sur la commune de Roncq est implanté un commissariat subdivisionnaire, qui assume des missions de police dite de proximité et de police secours sur les communes de Roncq et Linselles.

Les effectifs de ce commissariat comptent 23 fonctionnaires titulaires et 6 ADS qui sont répartis en deux centres de service :

- le service de police de proximité ou service de jour, hebdomadaire : 5 fonctionnaires sont chargés de l'accueil, de la réception des plaintes, de l'ilotage, du traitement des procédures judiciaires relativement simples ; ils prennent également contact avec les habitants de Roncq sur le terrain, traitent les doléances et les affaires de mauvais voisinage.
- Le service 24 h sur 24 que constituent les brigades de roulement : 15 fonctionnaires assurent en permanence une présence d'un véhicule pour les interventions de police secours sur la circonscription, à savoir les deux communes de Roncq et Linselles. Ce sont tous les appels d'urgence, pour les cas de détresse, d'agression, de cambriolage.

Mais ces effectifs ne sont pas seuls parce que le secteur de Roncq (Roncq + Linselles) est intégré dans la circonscription de sécurité publique de Tourcoing qui, quant à elle, recouvre 5 secteurs qui sont : Tourcoing, Halluin, Roncq, Mouvaux et Comines.

Les services les plus spécialisés sont centrés sur Tourcoing : ordre public, sécurité routière, investigations et affaires de flagrant délit d'un certain niveau d'importance. Ces services vont également traiter les affaires de Roncq et viendront en appui aux effectifs de Roncq en cas de difficulté. Si ceux-ci sont confrontés à un problème qui dépasse leur capacité d'intervention, aussitôt tout le dispositif global de la circonscription vient à leur appui ou l'intervention est directement reprise par les effectifs de Tourcoing.

C'est un commissariat subdivisionnaire ; ce n'est ni un poste de police, ni un commissariat de plein exercice. C'est un commissariat qui est intégré dans un dispositif global et qui s'appuie sur un dispositif global.

Inversement, les fonctionnaires de Roncq peuvent être amenés à intervenir en appui, en cas de difficulté, sur d'autres secteurs. Une gestion globale est assurée à partir d'une salle de commandement à Tourcoing pour que chaque fait trouve une réponse proportionnée à l'importance de l'intervention.

Si vous avez des questions particulières, n'hésitez pas à les poser.

M. LE MAIRE

Monsieur GHESQUIERE.

M. GHESQUIERE

Puis-je demander à Monsieur le Commissaire s'il y a un changement par rapport au Contrat intercommunal de sécurité, qui a été signé il y a trois ou quatre ans, avec la ville d'Halluin et un ensemble de communes ?

M. BOURRY

La philosophie reste la même en ce qui concerne l'échange de renseignements et la volonté de travailler ensemble, entre la police nationale et les collectivités locales. Les directives actuelles vont même dans le sens d'un renforcement de ces contacts et de ces échanges pour un meilleur partage de vue et un meilleur éclairage des décisions et actions menées par les collectivités locales et par les administrations. Cette volonté d'échange est réaffirmée et renforcée.

M. LE MAIRE

Monsieur le Commissaire, pour rebondir sur les propos de M. le Maire Honoraire, vous savez qu'à plusieurs reprises on a entendu parler de la disparition du commissariat de Roncq, auquel les gens sont très attachés. Vous avez bien fait de rappeler son intégration dans le dispositif territorial de Tourcoing. Je connais déjà la réponse mais il est important de bien le préciser à tous nos collègues, et notamment pour rassurer la population : pouvez-vous nous assurer aujourd'hui de la pérennité de ce dispositif sur notre commune ?

M. BOURRY

Actuellement, il n'y a aucun projet de suppression de ces commissariats subdivisionnaires. Tout le monde est unanime pour reconnaître l'importance du maillage territorial et l'importance de contacts personnalisés entre nos gens de terrains, les élus et les habitants du territoire.

Aujourd'hui, il y a un certain reflux au niveau de la police de proximité ; c'est plus au niveau de la gestion des effectifs, ce n'est pas au niveau des principes.

Tout le monde reconnaît l'intérêt du principe. Par contre, il y a effectivement un certain redéploiement vers les services d'investigation et de recherche. Ont été affectés à la circonscription de Tourcoing 22 fonctionnaires titulaires supplémentaires pour combler des effectifs évaporés (suite à des mutations ou des départs en retraite). Le choix a été fait de remettre la police de proximité à un niveau de fonctionnement jugé satisfaisant et de renforcer la brigade anti-criminalité pour la remettre à un niveau plus conforme à l'importance des problèmes rencontrés sur l'ensemble de la circonscription.

La brigade anti-criminalité est composée de gens qui patrouillent en civil, dans des voitures banalisées, qui sont là uniquement pour faire de l'interpellation sur des flagrants délits. Ces fonctionnaires patrouillent sur l'ensemble de la circonscription : Tourcoing et l'ensemble des communes. En cas de signalement de vol d'un véhicule, de violence ou de cambriolage en cours, étant équipés de véhicules rapides, ils filent aussitôt sur les lieux signalés.

M. LE MAIRE

Peut-on essayer d'appréhender des chiffres qui sont toujours un peu trompeurs et peu révélateurs ; quel est votre sentiment aujourd'hui sur la situation de notre commune (nous ne sommes pas chauvins mais nous travaillons pour Roncq) au regard de vos responsabilités ?

M. BOURRY

De janvier à fin août, par rapport à la même époque de l'an dernier, la délinquance a baissé de 6 % ; l'été a connu une légère relance mais, globalement et en intégrant cette période, actuellement nous sommes à - 6 %.

Par contre, 590 délits ont été enregistrés depuis le début de l'année et 27 % de ces faits ont été élucidés. C'est une bonne moyenne comparée au taux national qui est de 23 %.

Les vols avec violence ont légèrement augmenté : 23 recensés à ce jour. Il s'agit bien souvent de vols entre jeunes, qui n'en demeurent pas moins des faits graves : vols de deux roues, de portables... globalement on arrive à un taux de l'ordre de 40 à 50 délits pour 1000 habitants et par an. C'est un taux très raisonnable, surtout par rapport à l'importance de la métropole et des difficultés rencontrées. On peut dire que les délinquants durs, des quartiers difficiles, viennent peu sur ces territoires.

M. LE MAIRE

Y a-t-il des questions ?

Pour votre information, je n'ai qu'à me féliciter de la collaboration entre la mairie et les services de la police nationale en termes d'échange d'informations. C'est très appréciable et c'est d'ailleurs l'objectif de l'intercommunalité : travailler sous forme d'objectifs et de contrat et, surtout relater les informations. C'est très important pour tous les acteurs du territoire de bien être au courant de ce qui se passe en termes de points de conflit, de voir leur évolution en termes géographiques, tout cela naturellement dans la plus grande confidentialité, de manière à faire évoluer de manière positivement ces points durs.

M. BOURRY

Concrètement, en ce qui concerne l'appui de la circonscription sur le secteur de Tourcoing, à titre d'exemple, il y a quelque temps un groupe d'une trentaine de jeunes perturbait la quiétude nocturne : ils étaient ivres et ne voulaient pas obtempérer. Des effectifs suffisants avec des chiens sont arrivés assez rapidement sur les lieux pour disperser et rétablir le calme pour le voisinage. A 2 h, les gens ont quand même le droit de dormir.

Par ailleurs, les enquêtes importantes et graves sont menées par le service d'investigation et de recherche composé de 50 fonctionnaires ; ils travaillent sur l'ensemble de la circonscription. Cette dernière regroupe 186.000 habitants pour 10 communes.

Donc le SIR (service d'investigation et de recherche) traite certaines affaires, notamment le week-end. Les affaires plus courtes sont traitées par ce que l'on appelle, chez nous, le service de quart: ce sont 20 fonctionnaires qui traitent tout à chaud : ils mènent les enquêtes lorsqu'elles sont courtes. Ils sont situés au commissariat central de Tourcoing mais traitent l'ensemble de la circonscription.

Sur Roncq, il y a un petit service d'enquêtes qui traite des affaires simples et très locales. C'est la raison pour laquelle, pour les affaires plus graves, les Roncquois doivent se rendre au commissariat de Tourcoing pour y être entendus ou déposer.

M. LE MAIRE

Pour revenir sur le fait que vient d'évoquer M. le Commissaire, il s'est produit il y a trois semaines ou un mois. Les services Jeunesse de la ville vont recevoir dans quelques semaines, en ma présence, ces jeunes qui sont venus discuter spontanément avec nous. C'est la raison pour laquelle le lien n'a pas été rompu et il est important de conserver le contact avec eux car nous sommes, dans ce cas, dans une perte complète de repères, à savoir : *j'occupe l'espace public comme bon me semble, quand je le veux... pour un anniversaire, j'installe un barbecue et allons-y gaiement.* Il fallait donc leur rappeler que l'on vit une société organisée autour de règles. Vous vous rappelez sans doute cet arrêté que j'ai pris, pour réglementer la fréquentation de l'ensemble des parcs de la ville, avec une fermeture à 22 h ce qui a pu perturber pas mal de jeunes. Comme je leur ai dit : il suffit de discuter avec les autorités !

On peut comprendre qu'à un moment donné, des mouvements se créent. A partir du moment où l'on connaît leur nature et que l'on peut, plus ou moins, les encadrer non pas pour les surveiller mais les protéger, tout simplement, je pense que l'on peut travailler dans

ce sens et c'est l'objectif que Mme VANDEWIELE va développer dans les quinze jours à venir avec l'ensemble de ces jeunes.

C'est un rappel important : vouloir fêter son anniversaire, tout cela doit être encadré. On ne peut pas permettre à n'importe quel individu d'organiser son anniversaire sur l'espace public à tout moment. Tout cela passe par un partage intelligent. Mais il faut le leur faire comprendre et cela passe aussi par la pédagogie parce qu'ils n'ont plus ces repères.

Je tiens à saluer encore une fois ce partage des tâches avec la police nationale ; on peut travailler efficacement dès lors que tout est ciblé, orienté vers des objectifs précis.

M. BOURRY

Pour les festivités du 14 juillet, par exemple, ce sont les effectifs de Tourcoing qui ont assuré la sécurité de la soirée.

Pour les opérations routières –contrôle de vitesse- c'est la brigade motorisée de Tourcoing qui travaille aussi sur l'ensemble de la circonscription et qui alterne sur différents sites.

M. LE MAIRE

Je tiens à dire que les festivités du 14 juillet se sont effectivement très bien passées, comme les précédentes ; c'est toujours un point d'interrogation lorsque l'on reçoit entre 7000 et 10.000 personnes sur un même lieu, avec mouvements de population entre une scène et un spectacle pyrotechnique qui se déroule d'un autre côté. Je peux vous assurer que c'est très rassurant de voir arriver ces équipes. Personnellement, je ne suis pas bouleversé dans mon quotidien d'avoir les forces de l'ordre sur le terrain, au contraire cela me rassure et me protège.

Je tenais à vous donner ce message de soutien qui n'est pas toujours avéré.

Sans autre question, Monsieur le Commissaire, vous revenez quand vous le souhaitez. Je pense que c'était une très bonne chose que l'on puisse vous recevoir officiellement. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

M. BOURRY

Je vous laisse à vos travaux ; bonne soirée à tous.

M. LE MAIRE

Autre rapport d'activité que je souhaitais également vous proposer puisqu'un certain nombre de questions ont été posées en commission quant à notre participation au SIVU, et c'est tout à fait naturel. On est en droit de savoir à quoi l'argent public est engagé, notre argent. J'ai

donc invité ce soir Mme DOBBELS du SIVU à qui je demande de prendre place à mes côtés. Nous la saluons tous ; elle pourra présenter les activités du SIVU dont nous aurons à délibérer tout à l'heure, notamment pour la convention avec l'Espace jeunes.

Madame DOBBELS, vous avez la parole.

Mme DOBBELS

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, Mesdames et Messieurs.

Je suis responsable du Syndicat intercommunal dont la ville de Roncq fait partie depuis l'origine, soit 1987.

M. le Maire m'a demandé de vous présenter, pas forcément le compte rendu d'activité qui se déroule toujours un an après, mais de vous expliquer ce qu'est exactement le SIVU, quelles sont ses actions, ses perspectives. Je pense que vous serez davantage intéressés de savoir où nous en sommes aujourd'hui plutôt qu'en décembre 2002. Ensuite, je pourrai répondre à d'éventuelles questions.

Pour faire bref, le SIVU a été créé en 1987 dans une dynamique impulsée au niveau de l'agglomération de Roubaix – Tourcoing par les villes membres de l'association du Versant nord-est. A cette époque, c'était l'euphorie du câble : à la fois, France Télécom et les opérateurs proposaient aux collectivités locales de construire des réseaux câblés, bien entendu à un groupe de collectivités locales et non pas à une seule, pour avoir une base de rentabilité.

Le bassin de Roubaix-Tourcoing comptait 320.000 habitants et nous avons postulé, à l'époque, auprès de France Télécom puis auprès de l'opérateur privé, puisque la loi nous l'a permis ; nous avons donc un réseau concessif qui a été construit par convention en 1988 avec Région Câble, devenue depuis NC NumériCABLE : ce réseau est commun à 12 communes (Roubaix, Tourcoing et les communes de l'agglomération) pour un total de 114.000 prises. La concession est passée pour 25 ans.

Roncq et les communes environnantes sont donc concédantes du réseau câblé.

Le réseau, de par le principe de concession, appartient selon le terme juridique « ab initia » c'est-à-dire depuis le début aux collectivités locales qui, en fin de concession dans 13 ans, décideront ce qu'elles en feront. La ville de Roncq est donc partie prenante de ce syndicat intercommunal au travers de la concession de ce réseau câblé.

A l'époque, c'était un choix d'aménagement du territoire qui, dans la loi, était exclusivement un choix d'offre audiovisuelle ; on y avait écrit : *et les éventuels services autorisés par la loi.*

Aujourd'hui le réseau câblé –il est important de le savoir- est l'un des seuls réseaux (hormis le réseau téléphonique) à arriver chez l'habitant, qui a ce que l'on appelle le capillaire. La ville de Roncq compte 3202 prises potentielles construites à la porte des habitants qui, s'ils le veulent, peuvent souscrire une offre soit audiovisuelle, soit Internet proposé dorénavant sur le câble.

Le PDG de NumériCABLE nous a annoncé la semaine dernière, au cours d'une réunion nationale :

- prochainement des offres seront faites aux professionnels et non pas seulement aux particuliers et collectivités locales,
- le test de télévision sur Internet est positif et sera développé avant la fin de l'année,
- la vidéo à la demande, sur le câble, sera également développée,
- la commercialisation des packs WiFi ; il faut savoir que les nouvelles technologies sont toutes concurrentes. Le réseau câblé, qui est un investissement très lourd pour lequel les collectivités locales n'ont pas mis un seul franc (important à rappeler), doit être sans arrêt aux normes. La modernisation de ce réseau concessif est assurée en permanence.

Sur la période 2002/2003 un montant de 6,5 M€ a été investi par NumériCABLE sur l'ensemble des sites du Nord/Pas-de-Calais dont le SIVU, qui est le plus gros.

Il me semble quand même important de rappeler que vous avez, sous vos trottoirs, un réseau mis aux normes en permanence et qui présente les offres les plus compétitives. C'est le travail de l'opérateur mais aussi celui du SIVU, en partenariat avec l'opérateur, de faire savoir quand cela va ou ne va pas, et de toujours réclamer ce qu'il y a de mieux pour la population.

La gestion étant assurée par NumériCABLE, le premier objet du SIVU est donc d'être toujours au fait en dialogue avec l'opérateur. Je peux vous dire, moi qui suis présente depuis le début, que le dialogue était très difficile à certaines époques, notamment lors de la première offre Internet insatisfaisante. C'est grâce au travail du SIVU et à tout ce que nous avons fait remonter à Paris que l'offre, sortie il y a deux ans, satisfait tout le monde. C'est donc un travail assez important de partenariat avec l'opérateur NumériCABLE.

Quelques chiffres pour votre information :

3.202 prises potentielles et 1.008 abonnés à ce jour soit 31,5 % de la population ronquoise, abonnée soit à la télévision, soit à Internet + 310 en service antenne soit un total de 40 % de gens câblés. Votre commune a le taux de pénétration le plus important sur les 12 du SIVU. Ces chiffres sont de ce matin ; ce dispositif évite l'implantation de paraboles.

A l'époque, nous étions très fiers d'avoir obtenu 21 chaînes alors que France Télécom en proposait 15. Aujourd'hui, il y en a 130.

Vous avez à la fois le bouquet TPS et le Canal Satellite et la possibilité de marier les deux. Les habitants ont en fait le choix sur chaque parabole. En tant qu'outil d'aménagement du territoire, cela évite les paraboles sachant que les chaînes sont les mêmes. Il n'y a donc pas de mauvaise concurrence : Canal Sat et TPS sont partenaires des opérateurs de câbles (NumériCABLE chez nous) en région parisienne pour proposer, là où il y a le réseau câblé, un outil d'urbanisme qui permet d'avoir la télévision sans forcément avoir plein de paraboles dans la ville.

Voilà pour l'aspect infrastructure, aménagement. Il était important de le rappeler.

Quant aux actions parce que le SIVU a élargi deux fois son objet : en 1989 et 1991. C'était bien de disposer de cet outil pour lequel nous n'avons pas investi, mais se poser la question : que peut-il apporter comme service à la population ?

Deux publics prioritaires du SIVU ont été définis par les élus successifs :

- les enfants dans les écoles, d'où le premier élargissement de l'objet en 1989 : permettre l'utilisation du câble à des fins pédagogiques.
- les populations en difficultés sociales ou économiques, à savoir celles qui n'ont pas les moyens d'avoir cet outil, d'où le second élargissement en 1991 pour essayer de leur apporter quelque chose.

Depuis 1989, l'ensemble des écoles (250 sur le SIVU – 13 sur Roncq) maternelles et primaires, privées ou publiques, ont eu accès à la télévision en usage pédagogique, d'abord l'offre analogique, puis l'offre numérique et probablement bientôt une offre travaillée, suite à un rapport qui vient d'être donné NumériCABLE sur la moitié des écoles pour une offre un peu spéciale école pour qu'ils ne soient pas perdus dans les 130 chaînes ; le SIVU finance l'abonnement, met à disposition télévisions et magnétoscopes et en assure la maintenance et l'entretien.

C'est une action qui était assez pionnière à l'époque. A considérer les orientations actuelles de l'Education nationale qui ramène l'image au centre des orientations ministérielles pour les enseignants, en leur ayant mis à disposition l'audiovisuel à l'époque et Internet aujourd'hui, je pense que la politique des élus du SIVU de donner aux enfants et aux maîtres, qui pratiquent l'audiovisuel depuis 11 ans et Internet depuis 2 ans, les meilleurs outils pour adapter la pédagogie à ce que leur procurent comme moyen de soutien à la fois l'audiovisuel

et Internet, donc ce réseau câblé permet maintenant les deux et ne représente pas une multiplication de prises, de câbles dans les écoles.

Après cette offre audiovisuelle, qu'en est-il de l'offre Internet ?

Le SIVU a attendu pendant quelques années de disposer d'une offre multipostes puisque le premier fournisseur d'accès que NumériCABLE avait choisi était AOL, qui n'a jamais développé le multipostes. Comme je le disais précédemment, nous l'avons fait savoir, nous l'avons revendiqué et plaidé : ainsi l'offre collectivités locales, écoles et associations a été lancée sur le SIVU en première nationale en 2002 et l'ensemble des écoles primaires a été fait en à peine un an : 175 écoles sont équipées à ce jour et 15 restent à faire d'ici la fin de l'année. C'est un déploiement très important.

Si on prend les écoles de Roncq, la municipalité a consenti un effort très important au niveau du parc informatique et tous les ordinateurs des écoles primaires publiques et privées sont sur Internet, soit 86 pour la seule ville de Roncq. Ce travail a été réalisé entre juillet 2002 et, a priori, juin 2003. Reste une école où se pose un petit problème technique qui sera réglé prochainement – le rendez-vous a été pris.

Nous abordons enfin l'action en direction des structures sociales.

Pour l'instant 30 structures sont partenaires du SIVU ; la ville de Roncq nous a désigné l'Espace Jean-Albert-Bricout qui a été inauguré récemment. Le travail du SIVU a été non seulement de mettre Internet et, pour cet espace jeunes, c'était un challenge puisque situé entre les deux pôles. Le SIVU a donc contribué au surcoût de raccordement de cet équipement.

L'objectif de cette action : contrairement à l'Education nationale qui a ses propres consignes pédagogiques et pour lesquelles les collectivités locales ne se mêlent pas du contenu ; celles-ci vérifient qu'il y a effectivement usage pour ne pas payer pour rien.

Pour le domaine social, en travaillant avec la trentaine de premières structures partenaires du SIVU, on s'est aperçu qu'elles étaient toutes un peu seules dans leur coin et qu'elles avaient envie de travailler ensemble.

Nous avons donc un projet d'Extranet collaboratif : l'ensemble des structures partenaires vont mettre en commun –le projet devrait être opérationnel début d'année, le logiciel est en cours de fabrication et on travaille sur les contenus- les liens favoris des fiches pratiques. Par exemple, si le BIJ de Neuville a trouvé quelque chose que celui de Croix ou l'Espace jeunes n'avait pas vu, le mettre en commun.

Ces informations seront sur Internet, réservées aux publics qui fréquentent ces structures. Ces structures partenaires (on attend l'Espace jeunes parce que c'est récent) sont très intéressées et c'est devenu en plus un réseau humain ; elles travaillent entre elles, s'appellent entre elles quand elles ont une préoccupation. Je pense que dans ce projet, le plus du SIVU sera important. Mais déjà, ils travaillent tous, sont présent aux réunions. Lorsque nous allons ouvrir, nous avons déjà un contenu très important pour ce public qui fréquente ces lieux et, en général, c'est un public qui n'a pas forcément accès à Internet chez lui pour des raisons soit d'accès, soit économiques.

J'en ai terminé, j'ai essayé d'être la plus synthétique possible et je suis prête à répondre à vos questions.

M. LE MAIRE

Merci, Madame DOBBELS. Votre rapport a été précis et tout à fait spécialisé, comme nous vous connaissons. Ces informations sont extrêmement précieuses.

Mesdames et Messieurs les élus, si vous avez quelques questions à poser pour compléter ces informations qui ont été vraiment nourries.

Mme CALLEWAERT

Je pense que nous ne savons pas avoir le câble dans notre secteur.

M. LE MAIRE

C'est un secteur qui se situe près de Bondues.

Mme DOBBELS

Il faut savoir que tout n'est pas raccordé, notamment pour les lotissements immenses où, a priori, sont appliquées des règles économiques : l'opérateur demande à avoir un minimum de personnes qui sollicitent le câble. Je ne sais si c'est votre cas. Par ailleurs, je n'ai pas en tête le plan complet de câblage.

Mme CALLEWAERT

Il s'agit du Domaine de la Croix Blanche.

Mme DOBBELS

Vous êtes probablement située hors zone. Je peux toutefois noter la question et apporter la réponse. Les zones non denses sont plus difficiles à câbler.

M. LE MAIRE

Sans autre demande d'intervention, j'apprends avec beaucoup de satisfaction le fait que Roncq soit la première ville câblée.

Mme DOBBELS

Je n'ai pas non plus en tête ce chiffre pour les autres villes. La moyenne en juin était à 22 % ; c'est donc énorme.

M. LE MAIRE

C'est très bien ; Monsieur MATHON, nous vous écoutons.

M. MATHON

Je ne sais pas si Mme DOBBELS l'a oublié mais C9 met à la disposition des associations...

Mme DOBBELS

Excusez-moi, je l'ai effectivement oublié et je n'ai pas encore été suffisamment rapide pour respecter mon temps de parole.

Effectivement une des actions qui a été décidée par le conseil du SIVU, où la ville de Roncq était représentée par M. MATHON, 2^{ème} délégué, et M. BEAUVENTRE au bureau, depuis de nombreuses années, c'est d'être partenaire du canal local –C9 Télévision- en achetant un espace dont les 12 municipalités bénéficient au prorata de leur cotisation budgétaire (règle d'or constante pour qu'un syndicat intercommunal fonctionne de manière cohérente) pour apporter à la population de l'agglomération des informations de nature service : une rue va être barrée pour des travaux, le don du sang, un spectacle, la fête du 14 juillet, les horaires d'ouverture de la médiathèque, etc...

C'est ainsi que la ville de Roncq peut disposer de 4 pages ou 4 écrans, alimentés par les services Communication de la ville, qui peuvent être mis à jour tous les quinze jours. La diffusion est de 8 h par jour au minimum, à savoir par 3 plaques dans la diffusion de C9 . Cela fait partie aussi de l'action du SIVU. Excusez-moi à nouveau de l'avoir oublié.

M. LE MAIRE

Sans autre question ou remarque, nous vous remercions Madame DOBBELS pour cette présentation rapide et vraiment précise.

Il faudrait que nous nous inspirions tous, y compris moi-même, de votre présentation ce qui permettrait de faire des conseils municipaux plus courts. Bonne soirée à vous.

En ce qui concerne les autres rapports d'activités, M. FLAHOU va nous présenter le rapport sur l'eau. Enfin concernant le rapport d'activité des structures intercommunales, je me ferai vraiment le plaisir de vous les confier sous forme écrite ; nous n'allons pas vous présenter le rapport de la Communauté, ni celui de Lys Nord Métropole, ce qui serait fastidieux. Sachez néanmoins qu'ils sont à votre disposition, conformément à la loi. N'hésitez pas à me les demander.

Monsieur FLAHOU, nous vous écoutons pour le rapport sur l'eau dont je crois savoir que la présentation est très agréable.

M. FLAHOU

Il s'agit donc du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau. Ce document compte 310 pages et je vais essayer d'être assez court.

Nous allons d'abord aborder les indicateurs techniques, puis la politique communautaire, les données financières pour terminer par l'examen de certaines fiches.

- Données techniques

La consommation d'eau est en moyenne est de 150 litres/jour/personne pour un million d'usagers.

Nous avons 4.023 km de réseau ; l'âge moyen de ces réseaux étant de 40 ans, 10.008 branchements en plomb ont été remplacés.

La compétence de Lille Métropole Communauté urbaine s'étend sur 62 communes et compte 291.782 abonnés

	<u>Nombre abonnés</u>	<u>Volume facturé</u>
Foyers	283.310	40.367.919 m3
Industriels.....	3.770	7.761.025 m3
Agriculteurs	870	260.364 m3
Collectivités/Ets publics	3.832	5.333.021 m3

La production est de 73 millions de m3.

Les ressources sont constituées par les nappes phréatiques pour 8/10^{ème} de la production + la Lys ; pour information, l'unité de Roncq produit 7.000 m3 par jour.

Il y a également un stockage par 38 réservoirs et châteaux d'eau, ce qui représente 202.000 m³ soit 24 h de consommation.

Entre cette production de 73 millions de m³ et le volume facturé de 54 millions de m³, la perte représente la consommation propre aux services, les manœuvres incendies et les prélèvements frauduleux ainsi que des fuites dues à l'état des canalisations : il y en avait 2.385 en 2002 dont 158 provoquées par interventions sur la voie publique.

Quels sont les critères de qualité d'une eau potable ?

- l'odeur, la couleur, la saveur ;
- la composition organique ;
- la contamination microbienne et bactérienne réduite ;
- le respect des seuils réglementaires.

Les outils communautaires mis en face de tout cela pour répondre aux objectifs de qualité, quantité et continuité sont la protection des sites de production, le contrôle du produit à différents niveaux et le développement des ressources.

↳ Pour la protection des champs de captage

8000 parcelles sont concernées par la mise en place de périmètres de protection avec 3 niveaux de protection :

- les clôtures aux abords,
- l'autorisation d'implantation pour les zones rapprochées,
- la réglementation pour les terrains plus éloignés.

↳ La surveillance de l'eau distribuée se fait à plusieurs niveaux :

Au niveau de Lille Métropole, de la SEN et du SIDEN : sur près de 3000 prélèvements effectués, 26 seulement ont nécessité des analyses complémentaires.

Tous les prélèvements non conformes ont donné lieu à un contrôle supplémentaire systématique et, au final, tous les résultats obtenus étaient conformes.

De leur côté, les services de la DDASS ont effectué 1505 contrôles et aucun n'a fait l'objet d'annotation particulière.

↳ La recherche de la qualité passe aussi par la suppression des branchements en plomb, pour la partie publique, avant 2013 : plus de 10.000 ont été remplacés en 2002 et il en reste 69.200 à faire d'ici la date butoir de 2013.

La recherche de la qualité passe aussi par l'ajout de chlore indispensable pour détruire les germes et bactéries.

Pour l'eau non potable, c'est-à-dire l'eau industrielle à usage non domestique, les chiffres sont les suivants :

- la distribution s'est élevée à 2.392.087 m³ pour une facturation de 1.053.791 m³ soit 44 %
Ce rendement très faible est dû essentiellement au réseau.

Par la délibération-cadre de juillet 2002, les nouvelles orientations communautaires pour les dix ans à venir ont fixé les objectifs suivants :

- pérenniser et développer les ressources locales,
- coordonner les différents acteurs,
- assurer à long terme l'approvisionnement d'eau de qualité,
- préserver les ressources pour les générations futures.

La pérennisation passe par

L'accroissement du réseau d'eau non potable, à usage non domestique.

L'information sur les économies d'eau.

La réduction des pertes par l'installation de bornes de puisage au lieu des bouches d'incendie.

La protection des captages.

Le développement passe par

Une expertise de la capacité actuelle.

Un projet de réserve « boucle de la Lys ».

Une réflexion sur la réserve transfrontalière et le rachat de forages privés.

L'information passe par

Des conférences-débats.

Des visites organisées des équipements.

L'ouverture de la Maison de l'Eau en coordination avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Quels sont les éléments constitutifs du prix de l'eau ?

Taxes et redevances	25 %
Production et distribution	32 %

Assainissement..... 43 %

En procédant à une comparaison du prix moyen de l'eau, sur le secteur de LMCU nous sommes en 2^{ème} position à 2,97 € après la Somme à 2,27 € ; à titre d'exemple, le Pas-de-Calais est à 3,21 €.

En prenant pour base une facture de référence de 120 m3, la répartition en est la suivante :

- Production (exploitants SEN – SIDEN)	
L'abonnement s'élève à	13,13 €/6 mois
La consommation	0,89 €/m3
- Redevances	
Redevance pour collecte et traitement des eaux usées ...	1,17 €/m3
S'y ajoutent différents organismes publics à coût très faible	
FNDAE	0,0213 €/m3
Agence de l'eau	0,45 €/m3
Prélèvement de nappe.....	0,065 €/m3
Voies navigables.....	0,0046 €/m3

Quelles sont les perspectives d'évolution 2003 ?

L'abonnement de 13,13 € va passer à 13,51 €/6 mois	+ 2,89 %
Le produit de la consommation	+ 3,37 %
Par contre la taxe d'assainissement subit une baisse.....	- 2,56 %

Uniquement du fait de la politique de stabilisation du prix de l'eau.

Les autres annexes, comme évoqué tout à l'heure, restent pour la plupart stables.

En matière de facturation

Pour les foyers, le prix du m3 est fixe avec une prise en charge, totale ou partielle, pour les plus démunis par le Fonds de solidarité.

Le compte administratif fait état :

- de recettes pour 5.480310 € dont l'exploitation représente 97 % et les investissements 3 %.
- des dépenses pour 4.861.669 € dont les frais de fonctionnement représentent 89 % et les investissements pour nouvelles stations de pompage 11 %

Les principaux travaux réalisés en 2002 ont été pour la SEN qui gère, je vous le rappelle, le territoire de Roncq :

La rénovation de 10 réservoirs pour un montant de 1.766.889 €

2.585 branchements renouvelés

39 km de canalisations en réfection

5,9 km d'extension de réseau

En prévision pour l'année 2003, la rénovation de 7 autres réservoirs.

Comme chacun le sait, cette eau est relativement précieuse. La canicule de cet été a démontré, s'il le fallait, notre besoin en eau en permanence et la nécessité de l'économiser. Cela passe par des gestes simples tout compte fait, comme le nettoyage de la voiture au seau plutôt qu'au jet.

Pour information, le lavage de la voiture avec un jet traditionnel consomme 200 l, une douche 60 l et un bain 150 l.

Il est recommandé de ne pas arroser le jardin aux heures chaudes et de recueillir l'eau de pluie pour les plantes.

La dureté de l'eau, sur les 85 communes de communauté, est variable de 20 à 60 ; la commune de Roncq se situant dans une très bonne moyenne entre 20 et 30°.

J'ai essayé d'être clair et concis. Naturellement, je tiens à remercier le personnel qui m'a donné un grand coup de main, en particulier les services de M. DUBOIS pour réaliser cette présentation.

Si cette synthèse vous intéresse, il suffit de la demander ; des photocopies en seront faites. Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE

Merci, Monsieur FLAHOU.

Y a-t-il des questions ?

M. PETILLON

Je voudrais apporter une précision. A Roncq, nous avons la chance d'avoir de l'eau de très bonne qualité comme précisé à la fin de l'intervention, tout simplement parce que nous sommes sur un secteur carbonifère, à savoir des argiles yprésiennes et les pompages dans le secteur Vallée de la Lys jusqu'à Wattrelos se font à plus de 100 m de profondeur, ce qui exclut beaucoup de germes et, en tout cas, les nitrates.

Par contre, nos voisins à partir de Marcq-en-Baroeul pour aller vers La Bassée sont un peu moins gâtés puisqu'ils sont sur des zones calcaire ; les pompages se font donc à 20 m au lieu de 100 m et les eaux sont sensibles aux nitrates. C'est la raison pour laquelle tout le monde a entendu parler des champs captants et de la sanctuarisation de ce secteur, nous ne sommes pas soumis à ce genre de contrainte et c'est bien ainsi.

M. LE MAIRE

Je pense que nous avons été ravis de pouvoir visiter la nouvelle station d'épuration de Neuville, du moins ceux qui ont pu se rendre disponibles. La visite a vraiment été passionnante ; nous avons été bien guidés par une équipe de spécialistes et nous avons pu nous rendre compte que le site était très bien intégré par son architecture à l'environnement. Ce site sera sûrement ouvert aux enfants plutôt de collège. Franchement, visiter un tel équipement est vraiment intéressant, c'est rassurant car on constate que ce sont vraiment des spécialistes qui s'occupent d'une question aussi primordiale que l'eau ; par ailleurs l'équipement a vraiment été bien pensé. Bravo à la Communauté sur cette opération.

Merci, pour ces présentations de rapports. Nous allons passer tout de suite aux commissions.

« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »

1.01 - CONSEIL MUNICIPAL - REMPLACEMENT DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DEMISSIONNAIRES

Par lettre en date des 18 août et 1^{er} septembre 2003, Madame Emmanuelle DUPREZ et Monsieur Jean-Pierre PERROUX ont respectivement présenté leur démission en tant que Conseiller Municipal.

En conséquence il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par chacun des candidats arrivant juste derrière le dernier élu des listes concernées.

Messieurs Patrick DEGRAVIER pour le groupe « Bien dans ma ville, bien dans ma vie » et Arnaud VANDEKERCKHOVE pour le groupe « 100 % Roncq », ayant accepté de rejoindre notre assemblée, il nous appartient d'acter cette installation.

Par suite de ce mouvement de conseillers municipaux, nous vous proposons de procéder à divers ajustement ou désignations.

A - Indemnités aux Elus (effet au 01.10.2003)

Dès l'instant où il apparaît nécessaire de redistribuer les délégations, en les ramenant au nombre de douze au lieu de treize, il y a lieu de toiletter notre dispositif portant indemnités aux élus.

La modification correspondante s'organise dans le strict respect de l'enveloppe indemnitaire globale et sans que l'indemnité du Maire ne soit modifiée. Cette adaptation technique se traduira par des modalités de liquidation reprises ci-dessous :

1) Détermination de l'enveloppe indemnitaire :

* Indemnité maximale du Maire	3.228,34 €
* Indemnité maximale d'un adjoint	1.183,72 €
* Nombre d'adjoints	huit
Enveloppe indemnitaire	12.698,10 €

2) Réajustement des indemnités :

	<u>Avant réajustement</u>		<u>Après réajustement</u>	
	Taux	valeur mensuelle	Taux	valeur mensuelle
Maire	81,450 %	2.921,64 €	81,450 %	2.921,64 €
Adjoint	27,656 %	992,03 €	28,149 %	1.009,72 €
		<u>Total</u>		<u>10.999,40 €</u>
		<u>Reste à ventiler</u>		<u>1.698,70 €</u>

Conseillers Délégués (ramenés à 12) : Avant réajustement Après réajustement

- écrivain public, à la mémoire de la ville et à la bibliothèque municipale,	3,946%	141,54 €	3,946 %	141,54 €
- à l'assistance des personnes âgées,	3,946%	141,54 €	3,946 %	141,54 €
- au logement social et aux forums citoyens	3,946%	141,54 €	3,946 %	141,54 €
- aux arts plastiques et aux expositions	3,946%	141,54 €	3,946 %	141,54 €
- à l'animation périscolaire	3,946%	141,54 €	3,946 %	141,54 €
- à la lutte contre l'insécurité routière, les nuisances et au développement des nouveaux moyens de communication et d'information	3,946%	141,54 €	3,946 %	141,54 €
- aux relations avec les acteurs économiques, à l'emploi et à la formation	3,946%	141,54 €	3,946 %	141,54 €
- aux jeunes et citoyens,	3,946%	141,54 €	3,946 %	141,54 €
- au sport, détente en famille et aux relations inter générations	3,946 %	141,54 €	3,946 %	141,54 €
- aux fêtes et à l'animation culturelle	3,946%	141,54 €	3,946 %	141,54 €
- aux associations de jumelage et de coopération	3,946%	141,54 €	3,946 %	141,54 €
- aux clubs des anciens et à l'insertion des personnes handicapés de la ville	3,946%	141,54 €	3,946 %	141,54 €
<i>Total des 21 indemnités :</i>				<i>12.697,88 €</i>

B - Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de diverses instances

Les conseillers municipaux démissionnaires faisant partie de diverses instances, il y a lieu de procéder à leur remplacement, selon le cas, par voie d'élection ou de nomination.

1) Centre Communal d'Action Sociale - C.C.A.S. (Election) :

Un siège laissé vacant par Madame Emmanuelle DUPREZ.

2) Comité Technique Paritaire - C.T.P. (Désignation) :

*Un siège (titulaire) laissé vacant par Madame Emmanuelle DUPREZ
Un siège (suppléant) laissé vacant par Monsieur Jean-Pierre PERROUX.*

*Nomination du Maire : Monsieur Antonio DA SILVA - Titulaire -
Monsieur Jean-François TAILLEZ - Suppléant -*

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE

Cette première délibération concerne le remplacement de nos deux conseillers municipaux démissionnaires, Mme DUPREZ et M. PERROUX par M. DEGRAVIER et M. VANDEKERCKHOVE. Elle a donc une incidence sur la détermination de l'enveloppe indemnitaire qui reste non modifiée mais qui va procéder à un réajustement sur l'indemnité des adjoints puisque nous avons ramené pour l'instant à 12 conseillers délégués l'ensemble de ce corps de notre conseil municipal.

Nous devons ainsi délibérer sur de petites modifications.

Ensuite, nous devons désigner des représentants au sein des diverses instances, au CCAS dont je rappelle que, suite à cet accord tacite que nous avons entre nous, entre les groupes politiques, nous allons faire en sorte que chaque groupe puisse être représenté au sein du CCAS. De ce fait, si chacun vote pour son groupe, aucun souci à se faire : il y aura des représentants dans chacun des trois groupes composant le conseil municipal :

- la liste « 100 % Roncq »
- la liste « Alliance & Action »
- la liste « Bien dans ma ville, bien dans ma vie »

Enfin, je désigne deux remplaçants pour le CTP qui sont M. Antonio DA SILVA qui entrera dans cette instance prochainement et M. Jean-François TAILLEZ.

Nous allons donc procéder en premier point à l'approbation des indemnités qui sont afférentes à cette modification puis nous voterons pour le représentant du conseil municipal au CCAS.

Monsieur le Maire Honoraire.

M. GHESQUIERE

J'ai devancé vos propos puisque, effectivement, la dernière phrase de cette délibération est la suivante : *M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du conseil municipal.* Nous avons donc deux votes et une désignation qui devraient faire l'objet de deux délibérations et d'une nomination.

M. LE MAIRE

Merci, Monsieur le Maire Honoraire.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON

Puisqu'il y a un certain nombre de mouvements, concernant les conseillers délégués, pouvez-vous préciser quels sont les conseillers en charge pour que je puisse mettre ma liste à jour.

M. LE MAIRE

Mme BUCHET, écrivain public, Mémoire de la ville, Bibliothèque municipale

Mme CASTEL, Assistance des personnes âgées

Mme CASTELEIN, Logement social et Forum citoyens

Mme DECLERCQ, Arts plastiques et Expositions

Mme DEVELTER, Animation périscolaire

M. DIZY, Lutte contre l'insécurité routière

Mme DUPONT, Relations avec les acteurs économiques

M. KROCK, Jeunes et citoyens

Mme LAFRENOY, Sport détente en famille

M. LAVA, Fêtes et animation culturelle

Mme LIPPERT, Associations de jumelage

M. VERBEKEN, Clubs des anciens et Insertion des personnes handicapées dans la ville

Sur cette première partie, y a-t-il des questions, des observations ?

Monsieur le Maire Honoraire.

M. GHESQUIERE

Je voudrais juste apporter une explication de vote. Comme il s'agit de dispositions propres à votre équipe, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE MAIRE

Je porte la délibération aux voix.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ? (le groupe Bien dans ma ville, bien dans ma vie)

Nous avons bien pris note des votes émis et des bulletins sont déposés sur les tables pour procéder au vote suivant.

Monsieur COSYN, je pense que les candidats restent inchangés pour votre groupe.

Chacun est libre de voter comme il l'entend mais je dis simplement qu'il s'agit de faire en sorte que chaque groupe soit représenté, sinon cela n'a pas d'intérêt.

M. GHESQUIERE

Puis-je émettre un souhait, Monsieur le Maire ?

Nous présentons au siège laissé vacant par Mme DUPREZ, la candidature de M. Patrick DEGRAVIER.

M. LE MAIRE

J'allais vous le demander, Monsieur le Maire Honoraire.

Pour mémoire, je rappelle la composition des représentants du conseil municipal :

Pour l'équipe majoritaire :

Mme CALLEWAERT, M. BEAUVENTRE, Mme DEVELTER, M. VERBEKEN.

Pour le groupe de M. COSYN :

Mme NYS.

Pour le groupe de M. GHESQUIERE :

M. DEGRAVIER

Pour simplifier les choses, vous indiquez sur votre bulletin le nom de votre liste.

(Procédure de vote)

Je remercie Mme DUPONT, Mme LEROUGE et Mme DUMOULIN de bien vouloir procéder au dépouillement.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits.....	33
Nombre de votants	33

Ont obtenu

La liste « 100 % Roncq ».....	24
La liste « Alliance & Actions ».....	5
La liste « Bien dans ma ville, bien dans ma vie ».....	4

Tous les candidats sont élus et je souhaite une bonne installation aux nouveaux et de continuer le travail engagé. Merci à tous.

1.02 - SYNDICAT LYS NORD METROPOLE - GUIDE GERONTOLOGIQUE - PARTICIPATION FINANCIERE - SOLDE

*Au milieu de l'année 2002, les douze communes du Syndicat Lys Nord Métropole ont procédé à l'édition et à la diffusion d'un **GUIDE GERONTOLOGIQUE**.*

Distribué auprès de six cents professionnels de la santé, cet outil d'information se veut évolutif dès l'instant où sa présentation sous forme de feuillets mobiles, permet des mises à jour régulières. La première devrait intervenir dès cette année, en précisant toutefois qu'à terme, ce guide sera mis en ligne sur le futur site Internet du Syndicat Lys Nord Métropole.

*Le Syndicat ayant été le porteur et le promoteur du projet, son financement s'est fait au moyen de participation budgétaire des communes concernées. En ce qui nous concerne, nous avons été amenés à verser une contribution de **2.290.39 €** sur l'exercice 2002.*

*Or, il s'avère, après bilan financier définitif de cette action, que la Contribution Ronquoise est arrêtée à la somme de **2.302.92 €**.*

*En conséquence, nous vous demandons d'émettre un avis favorable au versement d'une contribution complémentaire de **12.53 €** au Syndicat Lys Nord Métropole. Les crédits correspondants ont été ouverts au budget supplémentaire 2003.*

La commission municipale « Le Ronquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance en date du 23 septembre 2003.

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE

Pendant le dépouillement, je vous propose d'avancer dans notre ordre du jour et, pour ce faire, je demande à Mme CALLEWAERT de bien vouloir présenter cette délibération.

Mme CALLEWAERT

Merci, Monsieur le Maire.

Je me permets de vous rappeler qu'en 2002 nous avons édité un guide gérontologique, qui a été diffusé auprès de plus de 600 personnes du monde médical. C'est un bon outil d'information, qui a cependant à être constamment remis au goût du jour, soit les personnes changent, soit d'autres structures viennent s'y ajouter.

Par contre, nous avons établi un financement à hauteur de 2.290,39 € sur l'exercice 2002. Manque de chance, il manque 12,53 €. Il nous est demandé de remettre les choses en place et de voter ce complément de contribution pour que les comptes soient bien établis.

M. LE MAIRE

Nous allons pouvoir voter cette délibération qui vient de nous être présentée.

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE « VECTEUR ROUBAIX - TOURCOING » (S.I.V.U.) - NC INTERNET HAUT DEBIT PAR LE CABLE A L'ESPACE JEUNES « JEAN-ALBERT-BRICOUT » - CONVENTIONNEMENT

Le S.I.V.U. "Vecteur Roubaix-Tourcoing" a dès l'origine affirmé sa volonté de promouvoir les utilisations des potentialités du réseau câblé en direction des habitants et plus particulièrement des publics prioritaires.

Dans ce cadre, il s'est vu confier par les Villes Membres, la mission de participer à la lutte contre l'exclusion en promouvant l'utilisation du réseau câblé à des fins d'insertion sociale et économique au travers d'organismes relais de l'insertion.

Les évolutions juridiques et technologiques ont par la suite permis aux opérateurs de réseau câblé de développer une offre d'accès à Internet Haut Débit par le câble, sur le territoire du S.I.V.U., au cours de l'année 2000.

A ce jour, afin de répondre aux besoins spécifiques des Collectivités Locales, NC NumériCABLE a mis en œuvre une nouvelle offre Internet Haut Débit sur son réseau. NC Internet offre la solution technique permettant d'envisager un véritable développement d'Internet par le câble (solutions compatibles Apple et multipostes) dans les communes du S.I.V.U. "Vecteur Roubaix-Tourcoing".

Dans ce cadre, l'Espace Jeunes Jean-Albert Bricout a été récemment raccordé à NC Internet « offre multipostes ».

Il convient donc désormais de fixer par Convention les modalités de répartition des responsabilités et de prise en charge des coûts entre le S.I.V.U. "Vecteur Roubaix-Tourcoing" et la Ville de RONCQ en poursuivant le même principe de responsabilité partagée entre les partenaires de cette action.

Il vous est proposé :

- d'accepter ce dispositif de répartition des responsabilités et des charges dans le cadre de la mise en œuvre de NC Internet par le câble à l'Espace Jeunes Jean-Albert Bricout.

- d'autoriser Monsieur le Maire de RONCQ à signer les conventions de mise en œuvre de ce dispositif avec le S.I.V.U. "Vecteur Roubaix-Tourcoing" conformément à la Convention-type annexée à la présente.

La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance en date du 23 septembre 2003.

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE

Madame VANDEWIELE intervient à la suite de Mme DOBBELS sur le SIVU et, plus ponctuellement, sur l'Espace jeunes.

Mme VANDEWIELE

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un conventionnement entre le SIVU Vecteur Roubaix – Tourcoing et la ville de Roncq.

Le SIVU « Vecteur Roubaix-Tourcoing » a dès l'origine affirmé sa volonté de promouvoir les utilisations des potentialités du réseau câblé en direction des habitants et, plus particulièrement, des publics prioritaires.

A ce jour, afin de répondre aux besoins spécifiques des collectivités locales, NC NumériCABLE a mis en œuvre une nouvelle offre Internet haut débit sur son réseau. NC Internet offre la solution technique permettant d'envisager un véritable développement d'Internet par le câble dans les communes du SIVU « Vecteur Roubaix – Tourcoing ».

Dans ce cadre, l'Espace jeunes Jean-Albert-Bricout a été récemment raccordé à NC Internet « offre multipostes ».

Il convient donc désormais de fixer par convention les modalités de répartition des responsabilités et de prise en charge des coûts entre le SIVU « Vecteur Roubaix – Tourcoing » et la ville de Roncq en poursuivant le même principe de responsabilité partagée entre les partenaires de cette action.

M. LE MAIRE

Merci, Madame VANDEWIELE.

Y a-t-il des questions ?

M. DA SILVA

Quelles sont les charges pour la commune ?

Tout à l'heure, il me semblait avoir entendu que c'était gratuit pour les communes, y compris le matériel et l'entretien. Or maintenant on parle de charges. Quelles sont-elles ?

M. LE MAIRE

Ce point est bien notifié dans la convention. Vous avez les engagements du SIVU à l'article 1 et vous avez ceux de la structure sociale qui s'engage à prendre en charge les coûts d'équipements informatiques, d'une éventuelle mise en réseau interne et ses équipements, la maintenance des équipements et réseaux, à souscrire une assurance couvrant le matériel, à intervenir directement auprès de NC NumériCABLE ou de l'entreprise agréée par NC NumériCABLE, également les surcoûts d'installation de NC Internet qui ne seraient pas pris en charge par le SIVU et un ensemble de travaux supplémentaires (déplacement des installations et autres) si nécessaires.

La convention précise bien la partie SIVU et la partie à la charge de la ville.

M. DA SILVA

Avons-nous eu cette convention ?

M. LE MAIRE

Vous l'avez eue lors de la commission, en annexe à la délibération. Les documents transmis en commission sont ensuite valables pour le conseil municipal, ce qui permet d'éviter des frais de photocopies supplémentaires. Si vous ne l'avez pas, elle peut être mise à votre disposition sans aucun problème.

Sans autre intervention, je porte la délibération aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2003 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	287 446,00 €	287 446,00 €
FONCTIONNEMENT	345 281,00 €	345 281,00 €
TOTAL	632 727,00 €	632 727,00 €

Il demande au Conseil de l'autoriser à signer tous actes relatifs à son exécution.

La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance en date du 23 septembre 2003.

M. LE MAIRE

Monsieur TAILLEZ, nous vous écoutons pour ce budget supplémentaire 2003.

M. TAILLEZ

Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est maintenant plus une surprise. Comme l'an passé, finalement la reprise de l'excédent dès le budget primitif confère au budget supplémentaire sa mission première d'ajustement. J'organiserai mon intervention selon quatre axes.

- Le premier consiste à analyser les recettes réelles de fonctionnement. Elles sont en hausse significative de 345.786 € et résultent essentiellement de rôles supplémentaires de taxes professionnelles au titre des exercices 2000 et 2001. Ce dernier constituant d'ailleurs l'assiette de calcul de l'attribution de compensation communautaire qui se voit, par conséquent, revalorisé pour 2002 et 2003.

On trouve également dans ces nouvelles recettes la restitution par EDF de 31.000 € pour un trop-payé sur la salle Boeno.

- Le deuxième axe permet de constater une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 43.418 € qui s'explique en grande partie par le différé sur 2004 des fonds de concours au syndicat métropolitain des réseaux de transport et de distribution d'énergie.

L'évolution des dépenses de gestion se caractérise également par la stabilité des dépenses de personnel et par une augmentation de 0,88 % des charges à caractère général.

Cette étude de la section de fonctionnement aboutit au constat suivant : nous renforçons notre autofinancement de 389.204 € soit une hausse d'environ 40 % par rapport au budget primitif.

- Le troisième axe selon lequel il faut envisager ce budget supplémentaire concerne l'évolution de nos recettes d'investissement.

Elles sont en baisse de 101.253 € ce qui correspond au retrait de l'inscription de dotation globale d'équipement pour les projets Ecuries et Kergomard dont on sait que l'encaissement ne pourra pas être escompté en 2003.

- Enfin nos dépenses réelles d'investissement sont en baisse de 264.049 €.

Au titre du chapitre 21 qui, je vous le rappelle, concerne les acquisitions de biens et de terrains, une baisse de 90.895 € correspond en grande partie à l'ajustement du crédit qui était prévu pour l'acquisition des terrains Motte Dewavrin.

Pour le chapitre 23 qui concerne les travaux, les crédits de paiement ouverts au titre des différentes autorisations de programme sont réajustés en fonction de l'avancée des projets soit

- 48.200 € pour la réhabilitation et la reconstruction de l'école Kergomard
- 135.000 € pour la Bourloire
- 80.000 € pour les Ecuries

Pour terminer mon propos et pour garder cet objectif de synthèse que M. le Maire a souhaité, il me suffit de consolider l'ensemble de ces chiffres pour obtenir un excédent de 552.000 € que nous vous proposons, à travers la délibération suivante, de valoriser par un placement budgétaire.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE

Merci, Monsieur TAILLEZ.

Vous avez la parole. Y a-t-il des questions ?

M. GHESQUIERE

Cette question s'adresse plus exactement à M. TAILLEZ.

Je lis en première page que le budget supplémentaire se caractérise par une hausse des produits attendus en fonctionnement et une réduction volontariste des charges. Pourrait-on en citer quelques-unes clairement ?

Incluez-vous, par exemple, le fait qu'un certain personnel soit mis à l'écart ?

M. TAILLEZ

Pouvez-vous préciser la deuxième partie de votre question ?

M. GHESQUIERE

Il s'agit du responsable du service regroupé Restauration – Jeunes, etc.

M. LE MAIRE

Je pense que ce n'est pas le lieu de citer des personnes. Nous pouvons le reprendre en CTP. Bien que l'on ne cite pas de nom, le sujet est très « évoquant » dans la mesure où l'on cite la qualité de l'intéressé, ce qui est toujours très désagréable.

Une procédure de licenciement a effectivement été engagée à l'encontre de l'un de nos collaborateurs, qui était au poste que vous avez cité tout à l'heure.

M. TAILLEZ

Pour répondre à la première partie de votre question par contre, vous aurez bien noté qu'il y a une reconstitution de crédit liée à un trop-payé sur EDF de 31.000 € qui sont réinjectés dans les charges à caractère général, ce qui correspond à peu près à ces 0,88 % ; la quasi-totalité de ces 31.000 € a été affectée à l'utilisation des services techniques, à savoir que nous nous inscrivons aujourd'hui dans un certain nombre de démarches visant toujours à la revalorisation de notre patrimoine, mais également le projet Canal qui va être géré par les services techniques.

Parmi les baisses significatives, je pense qu'on peut signaler une réduction assez sensible de la prévision que nous avons imaginée pour les contrats d'assurance puisque 70.000 € aujourd'hui ont pu être dégagés au budget supplémentaire pour ces contrats d'assurance. Je pense qu'il suffit également d'interroger un certain nombre de mes collègues autour de la

table, notamment Jean-Louis BEAUVENTRE qui a été amené à revoir un certain nombre de ses prévisions tout simplement en ayant une gestion probablement optimale des actions que ses services entreprennent. C'est un exemple ; il y en a bien d'autres.

D'ores et déjà je peux également avancer que cet effort, non pas de restriction – nous n'en sommes pas du tout là- mais de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement se traduira également par un effort significatif dès le budget primitif 2004.

Je pense que la préoccupation, qui avait pu nourrir nos débats du budget primitif, était de dire : *augmentons notre capacité d'autofinancement !* A l'époque, nous l'avions bien reçue et nous étions complètement en phase avec cet aspect des choses ; nous avons engagé des travaux qui, aujourd'hui, vont nous permettre d'accroître de façon significative cet autofinancement. On le prouve avec une augmentation de 40 % par rapport au BP. Nous continuerons sur cette voie dès 2004 de façon assez significative.

M. LE MAIRE

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur le Maire Honoraire.

M. GHESQUIERE

On n'a pas repris le débat, Monsieur le Maire, sur l'attribution de compensation de la CUDL. Vous vous souvenez sans doute qu'il y a quelques mois, nous avons eu un débat assez nourri sur ce sujet. Vous aviez promis ; aujourd'hui serait peut-être l'occasion de nous dire où l'on en est. Nous n'avons plus de nouvelle depuis ce fameux débat en conseil municipal sur cette fameuse attribution de compensation que la Communauté urbaine devait revoir dans sa grande sagesse.

M. LE MAIRE

Je sais que les services communautaires sont très embarrassés, notamment aux finances, et nous n'avons aucune nouvelle malgré les procédures qui ont été engagées.

M. GHESQUIERE

Dans ce cas, cela ne pose-t-il pas un problème pour notre calcul puisqu'on parle aujourd'hui de l'attribution de compensation ?

Comment a-t-elle été calculée ?

M. TAILLEZ

L'attribution de compensation est calculée sur la taxe professionnelle perçue en 2001. Aujourd'hui, nous réintégrons cette partie de rôle supplémentaire simplement dans l'attribution de compensation, ce qui est fait en totale transparence avec les services communautaires : c'est budgété des deux parties.

C'est un effet mécanique qui accroît l'attribution de compensation communautaire uniquement par l'ajout de ces rôles supplémentaires 2001. L'effet UAT ne joue pas.

M. GHESQUIERE

Cela suit donc son chemin.

M. LE MAIRE

Un chemin chaotique.

Monsieur COSYN.

M. COSYN

Quelques mots sur ce budget supplémentaire. Effectivement, c'est un budget de réajustement. Les dépenses de fonctionnement n'ont pas évolué d'une façon importante à la hausse ; vous avez apparemment maintenu votre budget de fonctionnement. L'écart de 43.000 € est plutôt dû au fait que vous n'aviez pas prévu une dépense avec le SIMERE pour cette année, qui sera transférée l'an prochain. A priori, cela a l'air de rester dans ce que vous avez prévu.

Au niveau des investissements par contre, je suis contre la provision pour Novoplastic qui reste toujours inscrite au budget. C'était un projet que vous aviez en début d'exercice, lors du vote du budget primitif. Cette somme importante (1,2 M€) avait été inscrite à cette époque. Qu'en est-il aujourd'hui sachant que cela fait maintenant neuf mois que nous avons préparé ce budget primitif ?

Est-ce une opération qui va se faire sur cet exercice budgétaire ou non ?

C'était une des questions que je voulais vous poser.

M. LE MAIRE

Monsieur COSYN, j'ai plusieurs informations à vous donner.

Tout d'abord, vous rappeler que nous étions en attente du rapport sur la pollution qui, très récemment, confirme la non-pollution de ce site. C'est déjà un premier point positif. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons été invités à une réunion à la Communauté urbaine qui visait à définir, en quelque sorte, les besoins en termes économiques de la

Communauté, secteur par secteur. Nous avons donc pu le proposer, non pas lors de cette réunion puisqu'elle était plus axée sur la zone du Petit Menin, mais tout récemment.

J'ai écrit à Mme AUBRY d'abord pour lui parler de cette friche industrielle, en rappelant la perte d'emplois et la situation sociale qui présidait à l'évolution de cette activité sur le site, et pour lui faire part de nos projets.

Nos besoins n'ont pas changé, c'est toujours répondre à l'objectif qui est de recentrer...sur un même lieu toutes les équipes des services techniques.

Par ailleurs, nous souhaitons contribuer comme nous l'avons fait en son temps et Benoît était le promoteur de cette politique, au soutien à l'emploi et au développement économique de notre territoire.

1/3 pourrait être aussi consacré au pôle technique rassemblé sur le même lieu

les autres 2/3 à contribution de la ville de Roncq à la solidarité économique du territoire communal.

Voilà dans quel esprit nous sommes et nous travaillons très étroitement avec les services économiques de la métropole pour pouvoir justement échafauder un montage financier, une faisabilité. L'opération sera sans doute faisable puisque vous savez que la demande endogène au territoire roncuois mais aussi au territoire métropolitain est importante ; aujourd'hui, il y a un vrai besoin de réponse à apporter aux besoins économiques de nos acteurs de territoire.

Tel est notre état d'esprit : un partage 1/3 service public – 2/3 dédiés à une zone d'intérêt économique local.

M. COSYN

Vous connaissez mon opposition ferme à ce projet d'achat de Novoplastic. Je confirme et je persiste à dire que c'est une opération qui sera très chère pour la commune, qui va être lourde. Même s'il y a partage des charges, il restera toujours une part très importante.

Je préférerais que cette opération se fasse en dehors des deniers communaux ; M. TAILLEZ a dit qu'il avait la volonté de serrer avec votre équipe un certain nombre de frais de fonctionnement. Je crois qu'il faut être prudent ; je pense que dans les quelques années à venir, nous rencontrerons des soucis au niveau d'un certain nombre de recettes qui dépendent de l'Etat, notamment toutes les dotations globales. Vu les finances du pays, on peut se poser des questions sur l'avenir de ces ressources sachant que nous ne maîtrisons pas la plus grande partie de nos ressources.

Je ne peux que souhaiter que des économies se fassent et se réalisent. Mais je persiste à penser, avec mon groupe, que l'achat de Novoplastic est une erreur qui nous coûtera très cher sur le moyen et sur le long terme.

M. LE MAIRE

Naturellement je ne partage pas cet avis ; je le partage en fait en partie, sur vos prévisions concernant les recettes. Je pense aussi que l'on peut être optimiste, pourquoi ?

On peut très bien solliciter le FEDER pour la reconversion des friches industrielles et être financé pour des enveloppes importantes : **50 %** notamment pour toutes les opérations de remise aux normes de sites et **50 %** peuvent accompagner le développement économique.

C'est pourquoi il faut réduire en quelque sorte les prétentions ; nous sommes quand même sur un site qui, de mémoire, est de 3 ha 6 ca. Encore une fois sur le principe 1/3 – 2/3, je pense que la commune ne portera pas la totalité mais uniquement ce dont elle a besoin ; pour le reste, il y aura des accompagnements d'Etat et sans doute un accompagnement métropolitain sur ce site.

Je ne suis donc pas aussi inquiet que vous. Je pense aussi qu'en termes de management, cela répond à un vrai besoin aujourd'hui qui est de rassembler sur le même lieu et de façon très opérationnelle, ce que ne pourrait pas faire le site de la Gare aujourd'hui (c'est normal, c'est un point qui nous oppose) à la fois la direction des services techniques, la maîtrise, et les agents qui agissent dans le cadre de leur mission.

Pour nous, c'est très important et cela améliorera à la fois la qualité de travail des agents et le service rendu au public. Encore une fois, sur le financement, je n'aurai pas un avis aussi tranché que le vôtre et aussi négatif. Je suis plus positif sur ce dossier ; je vous l'ai toujours dit, nous n'allons pas partir la fleur au fusil dans cette opération : elle est bien calculée, bien mesurée. J'apaise en quelque sorte vos inquiétudes.

M. COSYN

Pas vraiment, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON

Quelque chose m'étonne un peu dans vos propos, Monsieur le Maire, sur la répartition de cette friche Novoplastic.

A l'époque où vous vous intéressiez à Novoplastic, vous disiez que c'était une possibilité de regrouper l'ensemble des services techniques, d'y stocker le géant, les barrières et tout ce qui tourne autour, puisque le site de la Gare est trop petit.

De mémoire, ce site a une surface d'environ 1500 m² ; la friche 5000 m². Aujourd'hui, quand vous dites que vous n'en prendrez qu'un tiers, je fais un calcul rapide : 1/3 de 5000 m² donne à peu près 1500 m²... je ne vois donc pas ce que vous gagnerez à vouloir déménager.

M. LE MAIRE

C'est le sol, Monsieur PETILLON.

M. PETILLON

Je parle bien de bâtiment, 5000 m² de bâtiment. Je ne vois donc pas très bien ce que l'on gagne dans cette mécanique d'autant qu'il est toujours possible, sur le site de la Gare et je partage tout à fait votre point de vue, de regrouper l'encadrement en adjonction, par rapport aux bâtiments existants. Je ne suis plus tellement le raisonnement que vous avez tenu encore récemment.

M. LE MAIRE

Je n'ai jamais évolué dans mon raisonnement. Dans mon partage, il y a toujours eu partage de l'économique, ce qui agréait fortement notre collègue, Benoît GHESQUIERE, et ceci pourrait être le pendant de l'hôtel d'entreprises, entre autres. Mais aujourd'hui, je ne formule pas d'idée.

S'agira-t-il d'une zone d'activités économiques ?

Y aura-t-il la présence d'une ruche d'entreprises ou d'un autre pôle de ce type ?

Aujourd'hui, je ne le sais pas. En tout cas, il existe un besoin très net de répondre à des relocalisations, notamment d'entreprises roncoises, des nouvelles demandes, et c'est le site qui s'y adapte tout à fait bien.

Je pense que nous sommes tous d'accord sur la requalification économique d'un site qui, autrefois, était industriel.

Maintenant, c'est sur ce petit tiers que des désaccords peuvent voir le jour et cela concerne l'organisation de nos services.

Si je ne partage pas votre analyse, je la respecte naturellement.

Monsieur GHESQUIERE.

M. GHESQUIERE

Je ne sais pas si c'est vraiment le lieu de débattre de ce sujet ; je suppose que nous aurons une commission spécifique sur ce point. Mais j'approuve le problème sur les données économiques. Effectivement, nous avons besoin d'une telle surface pour les sorties de ruches ou le redéploiement d'entreprises. Pour ma part, je le vois aux 3/3 et non pas à 2/3 entreprises et 1/3 ville. Je remarque que vous avez déjà fait un pas : nous sommes passés de 50-50 à 2/3 – 1/3 ; peut-être la prochaine fois serons-nous aux 3/3 pour l'entreprise.

M. LE MAIRE

Je constate en tout cas que nous sommes tous d'accord ; je le pense aussi chez M. COSYN, sur le fait d'un partage. Vous le savez, beaucoup de communes le refusent chez elles. C'est comme l'autoroute : pas dans mon jardin !

Pour en avoir discuté avec les services communautaires, parfois des villes posent vraiment problème dans leur refus d'accueillir de nouvelles activités économiques. La ville de Roncq a toujours été très accueillante et c'est tant mieux ; c'était d'ailleurs le sens de mon intervention samedi, au cours de la démonstration dans les rues de Linselles puis au Forum, disant que Roncq s'était développée aussi en partie grâce aux entreprises et surtout grâce au grand boom des années 80-90 : lorsqu'il a fallu reconverter les friches industrielles, nous avions à cette époque besoin de l'autoroute. Monsieur GHESQUIERE ne me démentira pas, c'était un des points de valorisation : le fait que la ville était bien desservie par les axes routiers, et notamment par l'autoroute.

M. COSYN

Je confirme ce que vous disiez à l'instant concernant la volonté économique ; nous sommes bien d'accord, parce qu'il y a une hypocrisie extraordinaire depuis que la taxe professionnelle est transférée à LMCU, à savoir tout le monde se battait, on parlait d'usines à roulettes, on jouait sur les taux... maintenant que la taxe est transférée, les entreprises industrielles sont des pestiférées, des gens qui gênent. Cela fait de la poussière, il y a beaucoup de camions, cela fait du bruit, etc...

Je pense qu'il faut quand même maintenir dans l'esprit de nos populations que, même si la taxe professionnelle n'est plus versée à la commune : pour l'entreprise rien ne change, elle paie toujours et beaucoup trop.

Cette existence d'entreprises amène quand même des populations pour y travailler, ce qui génère toujours des retombées sur le commerce. Il faut donc arrêter cette hypocrisie de dire : maintenant qu'il n'y a plus la taxe professionnelle, on va les mettre ailleurs, où l'on veut. C'est comme l'autoroute chez les Belges, on veut la mettre ailleurs !

Pour revenir au budget supplémentaire, je vous ai dit que nous étions vigilants à l'évolution des dépenses de fonctionnement mais, a priori, par rapport à votre budget primitif, il n'y a pas de dérapage. On peut le constater et c'est déjà une bonne chose.

Nous resterons opposés à ce budget non pas sur la forme de son fonctionnement mais sur le principe lié à Novoplastic ; je reste persuadé qu'un investissement, quand il est fait, doit amener des économies. Or je pense qu'un investissement sur Novoplastic amènera des charges nouvelles.

Si vous pouviez nous démontrer, si nous pouvions être certains que l'investissement réalisé amènera une diminution des charges de fonctionnement au niveau de la commune qui permettra de financer cet investissement et de faire des économies pour l'autofinancement d'autres projets, il serait alors possible que nous changions d'avis. Pour l'instant, sans cette preuve, je reste ancré dans ma conviction peut-être pas tout à fait juste mais c'est la nôtre pour l'instant à Alliance & Actions que de dire : *je ne pense pas que l'achat de Novoplastic générera des économies et je pense que ce serait bien que le Conseil général ou la Région s'en occupe directement pour un certain nombre de pistes au niveau des développements d'entreprises.*

M. LE MAIRE

Je constate déjà que nous sommes d'accord sur la vocation économique et que le conseil municipal, unanimement, souhaite faire de la place aux entreprises.

Monsieur PETILLON, cela semble naturel mais ce n'est pas le cas au sein du territoire métropolitain, comme l'a dit M. COSYN.

M. PETILLON

Le POS ne prévoit pas autre chose que de l'activité économique.

M. LE MAIRE

En effet, mais nous aurions pu très bien ne faire que du service public. Dans ce dossier, une vocation et une ambition économiques seront affichées.

M. PETILLON

Par ailleurs, avez-vous entamé un débat sur l'A24 ?

M. LE MAIRE

C'est une simple réflexion. Ce débat est à venir bientôt puisque nous allons adopter les révisions engagées dans le cadre de la procédure nous amenant au PLU. Nous en reparlerons donc.

Y a-t-il d'autres observations sur ce budget ?

Qui est pour ? MAJORITE

Qui s'abstient ? Groupe « Bien dans ma ville, bien dans ma vie »

Qui est contre ? Groupe « Alliance & Actions »

Je remercie M. TAILLEZ et ses services qui ont bien œuvré pour nous présenter ce budget supplémentaire.

1.05 - VALORISATION DES EXCEDENTS ANTERIEURS - PLACEMENT BUDGETAIRE

En application de la circulaire interministérielle du 5 mars 1926 et des circulaires de la Trésorerie Générale du Nord n°68/LP du 25 avril 1994, n°158/VC du 18 septembre 1997 et 77/VC du 18 juin 1998, les Collectivités Territoriales sont autorisées à procéder à des placements budgétaires dès lors qu'ils disposent de fonds répondant à des critères d'éligibilité.

La Commune de Roncq dispose ainsi d'excédents définitifs d'un montant de 4 315 590,65 € que le Conseil Municipal a décidé, lors de la séance du 20 mai 2003, d'affecter en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

*Il vous est proposé d'émettre un avis favorable à la souscription de **bons du Trésor ou de bons du Trésor négociables à hauteur de 552 000 €.***

L'acquisition de ces valeurs mobilières sera mise en œuvre avec le concours de M. le Comptable du Trésor et des services de la Trésorerie Générale.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget au compte 272 « Titres immobilisés » - sous-fonction 01 « Opérations non ventilables »

Bien évidemment, en fonction des besoins de financement de la section d'investissement, il pourra être procédé à la revente de ces valeurs mobilières sous réserve du respect d'un préavis.

La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance en date du 23 septembre 2003.

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

M. TAILLEZ

Finally, I have already addressed the subject by concluding my previous intervention. Since we have the possibility of preparing the future by valorizing a part of the surplus that we accumulate since some time, in the occurrence of 552,000 € that we propose to you by the subscription of Treasury bonds or negotiable Treasury bonds.

M. LE MAIRE

Without a request for intervention, I bring the deliberation to a vote. Who is for ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »

2.01 - LA BOURLOIRE DU CERCLE SAINT-LOUIS - PARCELLE AK 45 - ECHANGE DE TERRAINS SANS SOULTE

Par délibérations en date des 1er octobre 2002 et 28 mars 2003, notre assemblée délibérante s'est prononcée favorablement pour la reconstruction de l'immeuble de la Bourloire du Cercle Saint Louis et a ainsi accepté sa rétrocession par la société Loginor pour l'euro symbolique.

Aujourd'hui, il vous est proposé de modifier les conditions de cette rétrocession au profit d'un acte d'échange sans soulte.

En effet, le terrain d'assiette du programme immobilier de la société Loginor comprend le poste de distribution électrique implanté en partie sur une parcelle de la ville. Son déplacement prévu est dès lors lié à la cession par la ville des 19 m² de l'unité cadastrale AK 45.

Il est précisé que les frais notariés liés à cet échange sans soulte doivent être partagés pour moitié entre Loginor et la Commune.

En conséquence, M. le Maire propose à l'assemblée :

- d'accepter l'acte d'échange sans soulte des terrains d'assiette de la Bourloire (219 m² tels que désignés dans la délibération du 28 mars 2003) et de la parcelle AK 45 (19 m²) devant revenir respectivement à la Commune de Roncq et à Loginor ;*
- d'accepter le partage pour moitié des frais notariés y afférant ;*

- *de l'autoriser à poursuivre les formalités et à signer tous les actes et documents nécessaires à cet acte d'échange.*

La commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance en date du 16 septembre 2003.

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

Mme CALLEWAERT

En octobre 2002 et le 28 mars 2003, nous nous étions positionnés pour la reconstruction de l'immeuble de la Bourloire du Cercle Saint-Louis et pour accepter sa rétrocession par la société Loginor pour l'euro symbolique.

Il s'est avéré que le terrain d'assiette du programme immobilier de la société Loginor qui comprend le poste de distribution électrique (ce que j'appelle le minaret) est implanté en partie sur une parcelle de la ville ; cette petite superficie cadastrée AK 45 fait 19 m².

On vous demande de modifier les conditions de rétrocession au profit d'un acte d'échange sans soulte. Les frais notariés évidemment seront partagés pour moitié entre Loginor et la commune.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'accepter l'acte d'échange sans soulte des terrains d'assiette de la Bourloire et de la parcelle AK 45, d'accepter le partage pour moitié des frais notariés et de l'autoriser à poursuivre les formalités et à signer tous les actes et documents nécessaires à cet acte d'échange.

M. LE MAIRE

Y a-t-il des questions ?

Sans observation, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

<p><i>2.02 -SECURISATION ET ACCESSIBILITE DU CENTRE CULTUREL - MARCHE DE TRAVAUX N° 03-E - LOT N° 2 - AVENANT N° 1</i></p>

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que les travaux relatifs à la sécurisation et accessibilité du centre Culturel ont été répartis en 6 lots.

Le lot n° 2 concernant les travaux de peinture et revêtement de sol ont été confiés à la société NORD ARTS ET PEINTURE, pour un montant de 33.192,11 € T.T.C., variante comprise.

En vue d'obtenir un ensemble homogène optimal, il est nécessaire de remplacer les revêtements de sol des deux salles latérales du rez-de-chaussée.

Le montant de cette prestation complémentaire s'élève à 2.380,04 € T.T.C. soit un montant global par avenant correspondant à 7,17 % du montant total.

Le nouveau montant de celui-ci s'élève donc à 35.572,15 € T.T.C.

Le délai d'exécution de cette prestation est inclus dans celui demandé à l'entreprise c'est-à-dire mi-septembre maximum.

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance en date du 9 septembre 2003, a émis un avis favorable sur cette proposition.

La commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance en date du 16 septembre 2003.

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE

Monsieur FLAHOU, nous vous écoutons.

M. FLAHOU

Lors des travaux du centre culturel, au départ nous n'avions pas prévu de poser un revêtement de sol sur les deux pièces, situées aux deux abords extérieurs mais, en démontant les huisseries, nous nous sommes aperçus qu'il y avait décalage entre un revêtement neuf à l'entrée et un revêtement non refait dans ces deux pièces, ce qui nous amène à vous présenter cette délibération ce soir.

Le montant de la prestation supplémentaire s'élèverait à 2.380,04 € sur le montant initial de travaux qui avaient été confiés à Nord Arts et Peinture pour un montant de 33.192,11 €, soit un avenant correspondant de 7,17 %

M. LE MAIRE

Y a-t-il des demandes de complément d'information ?

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie en vous signalant que des vues de l'accueil de la nouvelle bibliothèque s'affichent derrière vous.

2.03 - SECURITE ROUTIERE - ACQUISITION D'UN MATERIEL DE MESURE ET D'AFFICHAGE DE VITESSE - PARTENARIAT INTERCOMMUNAL - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA COMMUNE DE LINSSELLES

*La **SECURITE ROUTIERE** est devenue une préoccupation majeure de nos concitoyens, largement et régulièrement exprimée lors de débats ou réunions publiques et ce, quelles que soient les localisations (axes principaux, secondaires, quartiers résidentiels...).*

*Cette problématique de la sécurité routière étant au cœur de notre action municipale, nous avons mis sur pied, à côté du volet répressif, un programme municipal de **PREVENTION** en direction des usagers de la route au travers de trois axes principaux :*

1 - Aménagements routiers : créations de zones 30, installations de ralentisseurs, renforcement de la signalisation... ceux-ci étant toutefois du ressort de Lille Métropole Communauté Urbaine.

2 - Formation des jeunes usagers de la route : action éducative en direction de la jeunesse, en partenariat avec le collège Paul Eluard, voilà quelques mois... celle-ci s'étant révélée totalement positive.

*3 - Action d'information des usagers de la route : au moyen d'un **DISPOSITIF DE MESURE D'AFFICHAGE DE VITESSE**.*

L'objet de la présente vise à concrétiser ce troisième point, en adoptant le principe d'acquisition d'un matériel d'information routière, visant à signaler à chacun d'entre nous les excès de vitesse constatés, ces derniers étant une cause majeure des accidents de la route et de leur gravité.

La Commune de Linselles partageant la même préoccupation, nous vous proposons de faire l'acquisition du matériel correspondant en partenariat avec celle-ci.

En conséquence, il vous est demandé l'autorisation d'acquérir en partenariat avec la commune de Linselles un système mobile et autonome destiné à mesurer et afficher la vitesse des véhicules, à stocker les informations pour les exploiter statistiquement.

*Les modalités d'acquisition et d'exploitation du matériel se feront conformément à la convention ci-jointe, étant notamment précisé que l'acquisition initiale est de **8.822,28***

€ H.T. La commune de Roncq contrôlera et paiera la facture initiale et se fera rembourser par la commune de Linselles la moitié de la somme due. Les communes de Roncq et de Linselles utiliseront ce matériel à tour de rôle par tranches de trois mois.

La commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance en date du 16 septembre 2003.

M. le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE

Monsieur FLAHOU, puisque vous parlez si bien, je vous demande de poursuivre sur l'acquisition d'un matériel pour la sécurité routière.

M. FLAHOU

La problématique Sécurité routière n'est pas forcément au cœur de la ville de Roncq, c'est aussi un souci national ; on le constate quotidiennement.

Nous vous proposons ce soir d'acquérir avec la ville de Linselles un matériel de mesure et d'affichage de vitesse d'un coût de 8.822,28 € HT, dont la dépense d'acquisition serait partagée entre la ville de Linselles et la ville de Roncq.

Dans la convention, le matériel serait partagé à part égale entre la ville de Linselles et la ville de Roncq : chaque trimestre le matériel serait à disposition de l'une des communes, le trimestre suivant sur l'autre commune.

Les communes de Linselles et Roncq assureraient ce matériel à part égale ainsi que les frais d'entretien.

Ce matériel sera complété par un panneau lumineux placé dessous « Vous roulez trop vite »
Je rappelle que la convention a été jointe au projet de délibération, lors du travail en commission.

M. LE MAIRE

Y a-t-il des questions ?

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA

Merci, Monsieur le Maire.

Tout en étant d'accord avec ce projet, je me pose la question s'il ne serait pas plus judicieux de faire porter cette acquisition par Lys Nord métropole plutôt que par deux communes. A mon avis, je crois que la fréquence d'installation de ce matériel chaque jour représenterait un gros travail ; le laisser dans un garage, n'est pas utile. Il serait beaucoup plus utile de le partager avec toutes les communes de Lys Nord métropole.

M. LE MAIRE

Pour votre information, il existe à la Communauté urbaine ce que l'on appelle des « Dimac V » mais il faut attendre son tour pour en obtenir le bénéfice d'utilisation.

Les partager entre 11 communes semble plus difficile.

Il nous apparaissait donc plus pertinent de partager ce matériel entre deux communes, ce qui permettra de le faire tourner tous les trois mois, sachant qu'il ne restera pas dans la même rue. Il sera installé à des points stratégiques de la commune. Nous avons estimé qu'un rythme de 3 mois était un montage relativement pertinent et efficace. Mais le diluer entre 11 communes me semble plus compliqué quand même ; en outre, il y a risque de frustrer pas mal de gens. A certaines saisons, on souhaite la présence plus importante de ce genre de dispositif et, ce faisant, on risque d'en diluer l'utilisation donc l'efficacité.

M. DA SILVA

Allez-vous l'installer tous les jours et toute la journée, ou une heure par semaine par-ci par-là ?

Pour 11 communes, par exemple, à raison d'une semaine par commune, ce serait déjà une fréquence très importante de mon point de vue.

M. PETILLON

Une simple précision et une mise en garde. Est-ce un trépied ou est-ce fixé sur un pylône ?

A Tourcoing, on les leur a dérobés !

M. LE MAIRE

Le matériel est installé sur une remorque que l'on peut toujours se faire voler, naturellement...

M. PETILLON

A Tourcoing, c'était justement un matériel sur remorque.

Je sais que le matériel est plus maniable sur une remorque ; l'autre contrainte, c'est de le fixer sur un candélabre.

M. LE MAIRE

Une chaîne y sera ajoutée.

Ceci dit, on ne ferait jamais plus rien si l'on avait toujours peur. Partons sur l'idée que ce matériel ne sera pas vandalisé.

Je porte cette délibération aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Nous clôturons ainsi nos échanges. Je vous remercie pour leur qualité et nous nous retrouvons au prochain conseil municipal où nous parlerons, Monsieur PETILLON, de l'A24 ; M. le Préfet CARRERE recevait ce soir les délégués et M. DIZY y était.

Bonne soirée à tous.

Pour extrait conforme,

Vincent LEDOUX